

Compte Rendu Préalable Conseil Communautaire Séance du 23 février 2023.

6 points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette séance. Tous ont été adoptés à l'unanimité.

Eau-Assainissement

1⇒ **Etude de transfert d'assainissement. Complément à réaliser sur la commune d'Oradour-sur-Vayres. Acceptation d'un avenant et autorisation donnée à monsieur le Président de signer cet avenant.**

De façon à ce que l'étude préalable au transfert de la compétence assainissement soit la plus conforme à la réalité du terrain, les élus ont décidé de valider un avenant au marché portant sur l'exhaustivité du réseau de cette commune.

Adopté à l'unanimité.

Tourisme

2⇒ **Rapport d'activités 2022 de la SPL « Terres de Limousin ».**

En sa qualité d'actionnaire de la SPL Tourisme, le Conseil Communautaire a pris acte du rapport d'activités de cette entreprise pour l'exercice 2022.

Adopté à l'unanimité

Finances Communautaires

3⇒ **Nomenclature M57. Détermination du plafond, en pourcentage, de l'autorisation donnée à monsieur le Président de réaliser des virements de crédits de chapitres à chapitres.**

Conformément aux dispositions légales applicables, le Conseil Communautaire a autorisé monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitres à chapitres dans la limite légale de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du Budget.

Adopté à l'unanimité.

4⇒ Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2023. Admissions en créances éteintes.

Suite à la liquidation judiciaire de deux entreprises, le Conseil Communautaire a admis les redevances d'enlèvement des ordures ménagères restant à payer par ces sociétés en créances éteintes.

Adopté à l'unanimité.

CDDI

5⇒ Autorisation donnée à monsieur le Président de déposer un dossier de demande de subvention auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental au titre du CDDI. Renforcement de voirie VC 13 commune de Saint-Cyr lieu-dit Gorretie.

Dans le cadre de la gestion de ce dossier, le Conseil Communautaire a autorisé monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Adopté à l'unanimité.

Urbanisme

6⇒ Modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre : bilan de la concertation et approbation de cette modification simplifiée.

A la suite de la mise à disposition de ce dossier au public, le Conseil Communautaire a tiré le bilan de cette mise à disposition et a approuvé cette modification simplifiée du PLU de la Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre.

Adopté à l'unanimité.

Clôture de la séance à 22h20.

Le Président,



Christophe GEROUARD

Affiché le 27 février 2023

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.